

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **25 septembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **18 septembre 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024EL250902

**PRESENTS** : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - SOLER Catherine LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle

**ABSENTS** : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence -

**POUVOIRS** : MOUHEL Philippe pour LAMOLIE Michel – SOLER Cathy pour YARZABAL Isabelle

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

**Membres en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 2**

### Objet : Décision modificative n°2 Budget principal de la commune

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération DEL2024FG10042402 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 portant adoption du Budget primitif 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessaire prise en compte dans la section d'investissement des opérations d'ordre liées à l'intégration des frais d'étude suivis de travaux ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal, par **16 voix pour**, décide les actions suivantes :

#### Article 1 :

Approuver la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement (en euros)		Recettes d'investissement (en euros)	
Chapitre 041- Article 231 Aménagement du Barrat	29 880,00	Chapitre 041- Article 203 Aménagement du Barrat	29 880,00
Chapitre 041- Article 231 Etude chaufferie-Géothermie	7 920,00	Chapitre 041- Article 203 Etude chaufferie-Géothermie	7 920,00
Chapitre 041- Article 231 Etude chaufferie Bois	14 545,87	Chapitre 041- Article 203 Etude chaufferie Bois	14 545,87
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>52 345,87 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>52 345,87 €</b>
Dépenses de fonctionnement (en euros)		Recettes de fonctionnement (en euros)	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

#### Article 2 :

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

*Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme*

**Le Maire.**

Philippe MOUHEL

**La secrétaire de séance,**

Vanessa FRUIT